

4<sup>e</sup>

# CONGRÈS

des études sur le Moyen-Orient  
et les mondes musulmans

28 juin - 2 juillet 2021



## Atelier 64

### Frontières et conflits en Méditerranée orientale et au Moyen-Orient

Le Moyen-Orient et la Méditerranée orientale constituent à n'en pas douter d'importants foyers de différends et de conflits. Ils sont en même temps constitués, sur les plans terrestre et maritime, de zones frontalières sensibles et d'enjeux de frontières renvoyant, tant à des héritages historiques qu'à des richesses naturelles exploitées ou supposées. Si les frontières sont une composante incontournable des États contemporains, les conflits le sont également et constitueraient, selon la formule de Charles Tilly, ce qui permet de forger les États autant qu'un produit des États eux-mêmes. Conflits et frontières apparaissent ainsi solidaires d'un questionnement sur les États et leurs relations dans cette région du monde. Tous deux sont la résultante de rapports politiques et de représentations autant que de données empiriques. En d'autres termes, frontières et conflits sont deux modalités d'interroger aujourd'hui la crise que connaît l'État et la reconfiguration des relations entre États en Méditerranée orientale et au Moyen-Orient. Ce panel entend se centrer sur des enjeux articulant ces deux thèmes à partir d'enjeux de souveraineté (disputes frontalières et maritimes), de conflits locaux et régionaux (conquêtes, occupations territoriales et revendications maritimes) ainsi que de leurs résultantes avec les questions de réfugiés (camps et régimes frontaliers).

**Responsable : Daniel Meier (Sciences Po, Grenoble/Laboratoire Pacte)**

**Discutant : Jean Marcou (Sciences Po, Grenoble/IFEA Istanbul)**

### Programme de l'atelier

#### **Adel Bakawan (Université de Soran, IREMMO)**

*Aux sources des frontières de l'État irakien contemporain : la rivalité turco-britannique dans l'appropriation de Mossoul*

Au mois de novembre 1922, lors de la conférence de Lausanne, Ismet Pacha, Président de la délégation turque, se trouve face à Lord Curzon, Président de la délégation britannique, pour argumenter et justifier « la souveraineté de la Turquie sur la province de Mossoul », ce qui est connu aujourd'hui, en grande partie, comme le territoire du Kurdistan irakien. La nouvelle Turquie de Mustafa Kemal, désormais en position de force face à ces adversaires, entre alors dans une phase de désengagement vis-à-vis du traité de Sèvres, signé le 20 août 1920. Pour convaincre Lord Curzon que Mossoul fait partie de la Turquie, Ismet pacha évoque des arguments démographiques, commerciaux et politiques que le premier récuse un à un. Mais ce qui surprend est l'absence de représentant kurdes à cette conférence. Pourtant les élites nationalistes kurdes de la province de Mossoul, installées à Sulaymaniyah, développaient un discours et une stratégie d'action, à la fois face à l'occupation britannique et face à la Turquie de Mustafa Kemal. Ensuite, un retour analytique sur les conséquences de l'annexion forcée de la province de Mossoul à l'État irakien en 1925 est tout à fait indispensable pour mieux comprendre le « péché originel » qui empêche encore aujourd'hui la formation d'un État irakien fonctionnel.

## **Hicham Mourad (Université Française, Le Caire)**

### *La politique de l'Égypte à l'égard du conflit libyen, entre impératif sécuritaire et rivalité régionale*

Depuis l'éclatement de la seconde guerre civile en Libye en 2014, l'Égypte a soutenu le camp anti islamiste dirigé par l'Armée nationale libyenne (ANL) de Khalifa Haftar, basée à l'est, contre le gouvernement d'union nationale (GNA) du Premier ministre Fayez Al-Sarraj, dominé par les islamistes et installé à Tripoli (Ouest). Le Caire cherchait, à court terme, à établir une zone tampon dans l'Est libyen pour empêcher les infiltrations de sa frontière occidentale par des islamistes qui viseraient à commettre des attentats sur le sol égyptien. À moyen et long terme, il voulait empêcher l'établissement en Libye voisine d'un régime islamiste hostile, soutenu par ses rivaux régionaux, la Turquie et le Qatar. Alors que l'évolution de la situation sur le terrain depuis 2019 se montrait favorable à l'Égypte, avec l'offensive lancée par l'ANL pour capturer Tripoli, l'intervention militaire de la Turquie en Libye à partir de janvier 2020 a changé la donne, car elle a réussi à briser le siège de la capitale en juin, redonnant l'initiative au GNA au détriment de l'ANL. Ce développement a renforcé les craintes de l'Égypte pour sa sécurité et exacerbé sa rivalité régionale avec la Turquie. En effet, les deux pays s'opposent sur plusieurs dossiers régionaux, de la position à l'égard des forces islamistes dans le monde arabe au partage des ressources énergétiques en Méditerranée orientale. Pour l'Égypte, une victoire militaire des alliés islamistes de la Turquie et du Qatar est inadmissible. C'est pour cette raison qu'elle a menacé en juillet d'intervenir militairement en Libye si une "ligne rouge" s'étendant de la ville stratégique de Syrte à la base militaire d'Al-Jufra (centre) était dépassée par les forces du GNA, leur ouvrant la voie du contrôle du croissant pétrolier libyen. Ainsi, la Libye est de plus en plus devenue le théâtre où se joue la rivalité entre protagonistes régionaux, notamment l'Égypte et la Turquie.

## **Johanna Ollier (Sciences Po Grenoble)**

### *Les enjeux sécuritaires de la frontière turco-iranienne*

La Turquie partage des frontières avec huit pays. La plupart sont sous fortes tensions et régulièrement médiatisées, telles que les frontières terrestres avec la Syrie, l'Irak, l'Arménie ou celles maritimes avec la Grèce et la République de Chypre. Dans ce cadre, la frontière turco-iranienne reste particulièrement discrète et ne fait l'objet que de très peu d'études. Cette recherche vise donc à mieux saisir les dynamiques propres à la frontière turco-iranienne à travers l'étude des enjeux sécuritaires et des dynamiques sociales qui la structurent. Ces « enjeux sécuritaires » sont envisagés au sens large – protection de l'intégrité territoriale, préservation des échanges économiques, énergétiques –, avec une attention particulière accordée aux changements climatiques comme potentiels multiplicateurs de menaces. Cela induit par ailleurs d'identifier les perceptions de la menace propres aux États turc et iranien. L'objectif principal de cette étude est d'observer dans quelle mesure la gestion de ces menaces contribue à améliorer ou au contraire à détériorer la coopération entre acteurs frontaliers.

## **Jamil Sayah (Université Grenoble-Alpes)**

### *La Turquie aux frontières de la Tunisie : Une nouvelle donne politico-stratégique ?*

Sitôt que l'on veut comprendre l'enjeu réel des conflits, des solidarités et des amitiés qui ont ensemble noué le destin de la relation turco-tunisienne, le passé de la présence turque (en Tunisie) revendique tout son droit. Il fait entrer alors l'actuelle relation entre les deux pays, dans un tourbillon, un dérèglement, où parfois la raison comme disait Shakespeare « *sort de ses gonds* ». Nous nous sentons submergés par une multitude de temporalités intelligibles. Notre conscience du passé, du présent et du futur en est désorientée. Comment ne pas en être ainsi ? La « *marche turque sur la Libye* » (le titre d'un article paru dans le Point 2/06/2020) change la donne et remodèle les frontières. Dans un tel contexte, la réalité frontalière réapparaît, sous d'autres formes. Il est alors difficile pour les Tunisiens de ne pas voir dans « ce retour militaire » de la Turquie sur les terres maghrébines, une résurgence d'un passé qui n'est point soldé. Si toute référence à l'histoire n'est point ici dépourvue d'arrière-pensée politique, elle s'explique par le contenu de l'idéologie clandestine qui nourrit l'accord turco-libyen. Le soutien et l'adhésion à cet accord, sans conditions, ni réserves des islamistes tunisiens, jouant même les facilitateurs (au Parlement) pour

faire du territoire Tunisien un relai militaire aux troupes turques, renforce encore auprès de beaucoup de Tunisiens « une certitude du mal ». Cette nouvelle donne conduit forcément à avancer cette autre considération suivant laquelle les frontières nationales sont contestées par des nouveaux territoires de gestion internationale des problèmes publics, participant en fait de ce qu'on peut appeler : une nouvelle poussée de déterritorialisation des problèmes liés à des pratiques guerrières et face à laquelle surgissent les difficultés pour y remédier du point de vue de la sécurité publique nationale. Toutes les grandes certitudes (frontières/souveraineté) du Droit international organisé en système du monde, se révèlent de plus en plus des leurre.